

L'an deux mille vingt, le 15 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 8 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à M. le maire.

Renouvellement convention entre la ville de Cenon et l'Association CIDFF

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2018, le Conseil Municipal approuvait la signature d'une convention avec l'association CIDFF, afin de permettre de lever le frein de la garde du jeune enfant pour les personnes en démarche d'insertion professionnelle

Le projet MAPI, mise en place à titre expérimental par la CAF en 2018 sera repris par le CIDFF, avec le soutien de la CAF, du Département, de la ville de Lormont et de Cenon.

En contrepartie de cette action, il est proposé que la ville de Cenon s'engage à verser au CIDFF, une participation financière qui s'élève pour l'année 2020 à 5 000€.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours (65748-4221).

Il est proposé de formaliser ces engagements sous la forme d'une convention partenariale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

35 voix pour

0 abstention

0 voix contre

autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec CIDFF qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an et à s'engager sur le versement d'une participation financière de 5 000€.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200616-2020-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Publication : 17/06/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.